

Avec lucidité et respect, nous aimerions reconnaître que le Collège Champlain de Saint-Lambert est situé sur les terres non cédées de la Nation Kanien'kehá:ka, le peuple Kanien'kehá:ka est reconnu comme le gardien des terres et des eaux sur lesquelles nous nous réunissons. Tiohtiá:ke/Montréal est depuis longtemps un lieu de rassemblement pour les peuples autochtones et nous reconnaissons la diversité des peuples autochtones qui résident aujourd'hui sur ces terres. Nous reconnaissons continuellement l'importance de favoriser des relations positives avec les peuples autochtones de la terre et leurs générations futures.

Méthodes de recherche quantitative en sciences humaines

300-MQ1-LA

Information du cours

Titre du cours :	Méthodes de recherche quantitative en sciences humaines
Numéro du cours :	300-MQ1-LA
Professeur :	Mark Paradis, PhD
Heures :	Mardi de 8h00 à 9h45 en A-132 Jeudi de 8h00 à 9h45 en A-132
Heures de bureau :	Mardi de 12h20 à 13h20 Mardi de 12h20 à 13h20 Si vous prévoyez d'y assister, veuillez envoyer un Mio au moins 24 heures à l'avance.
Bureau :	G-238
Coordonnées:	Contact par Mio.
Crédits :	2.00
Nombre d'heures :	60
Pondération :	(2-2-2); 2 heures de théorie -2 heures de travail appliqué/laboratoire - 2 heures de travail à l'extérieur du cours
Mode d'enseignement :	Hybride (30%)
Prérequis :	OME1
Corequis :	Aucun

Compétence ministérielle

OPU5: Interpréter des réalités humaines par l'analyse quantitative en sciences humaines (F).

Description du cours

Comment collecter et quantifier les données ? Comment les données que nous recueillons nous aident-elles à comprendre le monde social ? Dans les méthodes quantitatives, nous apprenons les opérations statistiques descriptives et inférentielles, et comment analyser les statistiques dans les médias populaires et les textes savants. En résumant, en interprétant et en évaluant de manière critique les informations quantitatives, nous nous familiarisons avec les concepts fondamentaux et les techniques de base des méthodes quantitatives en sciences humaines.

Matériels

Lectures de cours

- Les lectures seront disponibles gratuitement sur Lea.

Médiagraphie/logiciel

- Le logiciel statistique SPSS, fourni par le collège, pour une utilisation en classe.
- Le manuel [Méthodes de recherche](#) et ses annexes en ligne (banques de données, code et compléments) sont accessibles gratuitement sur mon site.

Structure d'évaluation

Tests : (3 x 15%) 45%

- Sommative; Évaluation mi-parcours; Sommative (fin de session)
- Test 1 : 15% : Concepts fondamentaux des statistiques (Évaluation mi-parcours)
- Test 2 : 15% : Statistiques descriptives
- Test 3 : 15% : Statistiques inférentielles
- Chaque test durera environ 1 heure.

Laboratoires : (5 x 5%) 25%

- Application des méthodes quantitatives et du processus de recherche.
- Formative; Évaluation mi-parcours
- À rendre 7 jours après le laboratoire sur Lea.
- Laboratoire 1 : Introduction à SPSS (Évaluation mi-parcours)
- Laboratoire 2 : Statistiques descriptives (Évaluation mi-parcours)
- Laboratoire 3 : Tests d'hypothèses et corrélations
- Laboratoire 4 : Tableau de contingence et chi-carré
- Laboratoire 5 : T-Tests (et ANOVA)

Activités pour le projet final 5%

- Formative
- Des activités qui assistent avec le projet final

Projet Final : 20%

- Sommative (fin de session); Littératie
- À rendre le 11 décembre à midi.
- Travail de recherche quantitative.
- En groupe.
- Le document final inclus :
 - Introduction : description du sujet et de la question de recherche
 - Hypothèses : identification et explication des hypothèses qui seront testées; celles-ci doivent être basées sur de la littérature pertinente aux sciences humaines
 - Méthodes : description de la banque de données utilisée et de la technique d'échantillonnage; identification des variables de l'étude; description du rôle du biais dans la recherche; discussion des éléments éthiques à considérer en fonction du type de données
 - Résultats et analyse : inclure les statistiques descriptives et des représentations visuelles de celles-ci; utilisation des statistiques inférentielles pour tester les hypothèses; discussion portant

sur les conclusions des tests d'hypothèses pour justifier le support ou le non-support de celles-ci.

Réflexion :

5%

- Sommative (fin de session)
- À rendre le 11 décembre à midi sur Lea.
- Complétée seul ou en petits groupes.

Normes de présentation

L'APA 7^{ième} édition ou Chicago sont les normes de présentation (citation et références) qui peuvent être utilisées dans ce cours et qui sont suggérées par la bibliothèque du collège. Valeur maximale : 10% pour les évaluations qui l'exigent. Des exemples détaillés pour les types de sources utilisés dans ce cours — banques de données, sondages, documents gouvernementaux et rapports — se trouvent dans le guide de citation à l'adresse markparadispolitics.com/resources-citation.html.

Normes d'alphabétisation et de maîtrise du français écrit

La qualité du français écrit compte pour 10 % de la note des évaluations comportant une composante écrite importante, soit le projet final et la réflexion. Les critères de correction sont l'orthographe, la grammaire, la syntaxe et la ponctuation, ainsi que la clarté de la présentation des résultats statistiques. Le détail de cette politique se trouve à la section « Normes d'alphabétisation et de maîtrise du français écrit », à la fin du plan de cours.

Calendrier du cours

Remarque : L'horaire est sujet à changement. Je vous informerai de tout changement par courriel et/ou en classe.

Légende : Classe ordinaire ; **Pas de cours** ; Classe asynchrone ; Laboratoire ; Évaluation

Week	Mardi de 8h00 à 9h45	Jeudi de 8h00 à 9h45
1		20 août Sujet : Introduction au cours
2	25 août Sujet : Méthodes quantitatives – historique, éthique, et les statistiques dans la vie de tous les jours	27 août Sujet : Introduction aux concepts statistiques – définir le champs des statistiques, population, échantillon, paramètres, et statistiques)
3	1 septembre Sujet : Introduction aux concepts statistiques – comment les mesurer et l'erreur associé	3 septembre Sujet : Techniques d'échantillonnage
4	8 septembre Sujet : Horaire de lundi (Pas de cours)	10 septembre Sujet : Méthodes de collecte de données
5	15 septembre	17 septembre

	<u>Évaluation :</u> Test 1	<u>Sujet :</u> Laboratoire 1 - Introduction à SPSS
6	22 septembre <u>Sujet :</u> Statistiques descriptives – représentations visuelles	24 septembre <u>Sujet :</u> Statistiques descriptives – mesures de tendance centrale <u>Évaluation :</u> Laboratoire 1 - Introduction à SPSS
7	29 septembre <u>Sujet :</u> Statistique descriptives – mesures de variation; distribution normale	1 octobre <u>Sujet :</u> Laboratoire 2 – Statistiques descriptives et la distribution normale
8	6 octobre <u>Sujet :</u> Statistiques descriptives – corrélations; régression	8 octobre <u>Sujet :</u> Horaire de vendredi (Pas de cours) <u>Évaluation :</u> Laboratoire 2 – Statistiques descriptives et la distribution normale
9	13 octobre <u>Évaluation :</u> Test 2	15 octobre <u>Sujet :</u> Pas de cours
10	20 octobre <u>Sujet :</u> Statistiques inférentielles – intervalle de confiance	22 octobre <u>Sujet :</u> Statistiques inférentielles – tests d'hypothèses
11	27 octobre <u>Sujet :</u> Laboratoire 3 – Tests d'hypothèses	29 octobre <u>Sujet :</u> Statistiques inférentielles – Tableau de contingence et chi-carré
12	3 novembre <u>Sujet :</u> Laboratoire 4 – Tableau de contingence et chi-carré <u>Évaluation :</u>	5 novembre <u>Sujet :</u> Statistiques inférentielles – T-Test, ANOVA

	Laboratoire 3 – Tests d'hypothèses	
13	10 novembre <u>Sujet :</u> Laboratoire 5 – Test T avec groupes indépendants <u>Évaluation :</u> Laboratoire 4 – Tableau de contingence et chi-carré	12 novembre <u>Évaluation :</u> Test 3
14	17 novembre <u>Sujet :</u> Introduction au projet final; Réalisation du projet final <u>Évaluation :</u> Laboratoire 5 – Test T avec groupes indépendants	18 novembre (Thursday Schedule) <u>Sujet :</u> Réalisation du projet final 19 novembre <u>Sujet :</u> Journée Ped (Pas de cours)
15	24 novembre <u>Sujet :</u> Réalisation du projet final <u>Évaluation :</u> Activité pour le projet final	26 novembre <u>Sujet :</u> Réalisation du projet final
16	1 décembre <u>Sujet :</u> Réalisation du projet final	3 décembre <u>Sujet :</u> Réalisation du projet final
17	8 décembre <u>Sujet :</u> Réalisation du projet final	11 décembre <u>Évaluation :</u> Soumission du projet final à midi sur Lea; Soumission de la réflexion à midi sur Lea.

Politiques du collège et du département

Présence aux cours

Conformément aux articles 3.4 et 3.4.1 de la PIEA, la présence à tous les cours, laboratoires, ateliers, excursions, stages et activités de l'équipe d'apprentissage est obligatoire pour le processus d'apprentissage. Les étudiants sont tenus :

- D'assister à tous les cours, laboratoires, ateliers, excursions et activités d'apprentissage d'équipe
- D'assister à toutes les évaluations prévues

L'assiduité aux cours permet aux étudiants de bénéficier de :

- du processus d'apprentissage utilisé par l'enseignant

- l'acquisition d'une compréhension approfondie du contenu du cours
- la réussite des activités d'apprentissage et des tâches d'évaluation qui mesurent les résultats de l'apprentissage.

Conformément à l'article 3.4.1 de la PIEA, l'assiduité est enregistrée par les membres du corps professoral pour la vérification de la clientèle et les questions de santé et de sécurité. Bien que l'assiduité ne puisse à elle seule être utilisée pour attribuer des notes, les étudiants sont tenus d'assister et de participer à tous les cours et à toutes les activités d'apprentissage prévus, et l'absentéisme chronique est considéré comme un indicateur de risque d'échec au cours. Les activités d'apprentissage en classe ne peuvent être réalisées que pendant les heures de cours et ne peuvent être rattrapées en cas d'absence. Le Collège communique avec les étudiants lorsque leurs absences suscitent des préoccupations de la part du corps professoral.

Absences

Conformément à l'article 3.5 de la PIEA, les étudiants sont tenus d'informer leur enseignant, par l'entremise de MIO, de toute absence, soit à l'avance, soit dans les 48 heures suivant celle-ci. En cas d'absence, il incombe à l'étudiant de rattraper toute matière manquée; l'enseignant n'est pas tenu de fournir un enseignement de rattrapage. Les absences à une activité ou à une évaluation en classe comptant dans la note finale ne donnent droit à une reprise que dans les circonstances énumérées ci-dessous; autrement, l'étudiant reçoit normalement la note de zéro (0).

Conformément à l'article 3.5.1 de la PIEA, les absences approuvées par le Collège comprennent les situations documentées suivantes :

- les activités autorisées par le Collège;
- les observances religieuses;
- les pratiques, cérémonies ou observances culturelles autochtones;
- les obligations légales;
- les problèmes de santé physique ou mentale importants;
- les urgences personnelles ou familiales.

Les étudiants qui souhaitent obtenir une absence approuvée par le Collège doivent soumettre leur demande par l'entremise du processus officiel de validation et peuvent être tenus de fournir des pièces justificatives. Les demandes sont contrôlées et consignées, et tout usage excessif ou inapproprié peut être signalé. En raison des directives gouvernementales, un certificat médical est exigé pour les absences de cinq (5) jours consécutifs ou plus.

Système d'alerte préventive

Conformément à l'article 3.4.2 de la PIEA, le Collège Champlain Saint-Lambert utilise un système d'alerte préventive pour favoriser la réussite et le bien-être des étudiants. Si un employé du Collège s'inquiète des absences fréquentes d'un étudiant, de son comportement inhabituel, de son désengagement ou de tout autre problème pouvant nuire à son rendement scolaire, il peut soumettre une alerte aux Services aux étudiants. Ce système n'est pas disciplinaire : il s'agit d'une mesure de soutien, appliquée dans le strict respect des protocoles de confidentialité, qui vise à aider les étudiants à accéder aux ressources et à rester sur la bonne voie. Je vous encourage à communiquer avec moi et à demander de l'aide rapidement si vous êtes confrontés à des difficultés qui affectent votre capacité à assister ou à participer aux cours.

Évaluations de rattrapage

Conformément à l'article 4.12 de la PIEA, lorsqu'un membre du corps professoral de l'enseignement régulier est informé par le bureau du registraire ou par le Centre d'accès aux études (CAE) de l'absence autorisée d'un

étudiant (article 3.5), l'enseignant est tenu de mettre en place des modalités d'évaluation alternatives raisonnables, conformes aux objectifs d'apprentissage du cours.

La forme de l'évaluation de rattrapage est déterminée par l'enseignant et peut comporter, sans s'y limiter, une prolongation de la date limite, une évaluation différée, une évaluation de remplacement ou une nouvelle pondération des notes. Les réévaluations ou les nouvelles présentations d'évaluations individuelles doivent être conformes au plan-cadre de cours; dans les situations où ce n'est pas le cas, la décision est laissée à la discrétion du département. L'évaluation de rattrapage doit mesurer l'atteinte des mêmes résultats d'apprentissage.

Aucune mesure de remplacement n'est prévue pour les évaluations en cas d'absence non autorisée par le Collège.

Intégrité académique

Conformément à l'article 6.1 de la PIEA, le plagiat et la tricherie sont des formes graves de malhonnêteté académique qui nuisent à l'apprentissage et érodent la confiance au sein de la communauté collégiale. La tricherie académique, au sens le plus large, est toute pratique trompeuse ou malhonnête relative au travail et aux évaluations académiques visant à se procurer un avantage académique malhonnête.

Le plagiat, qui est une forme de tricherie, consiste à utiliser les idées, les mots ou le matériel d'une autre personne sans en mentionner la source. Les formes courantes de plagiat que l'on trouve dans les évaluations comprennent la copie ou la paraphrase de textes et de médias sur papier ou en ligne sans en citer la source, ou l'utilisation non autorisée ou contraire à l'éthique de l'intelligence artificielle.

Un étudiant sera accusé de tricherie et de plagiat s'il copie ou inclut le travail d'une autre personne comme étant le sien, s'il reçoit une aide non autorisée pour tout type d'évaluation, s'il s'attribue le mérite d'un travail qu'il n'a pas créé, ou s'il partage son travail avec d'autres étudiants qui peuvent l'utiliser comme étant le leur.

Conformément à l'article 6.2 de la PIEA, les membres du corps professoral de l'enseignement régulier signalent les cas de plagiat et de tricherie au bureau du registraire. Si un étudiant est accusé de tricherie, de plagiat ou d'utilisation non autorisée ou non éthique de l'intelligence artificielle, l'enseignant est tenu de l'informer de l'accusation et de lui attribuer immédiatement la note zéro pour l'évaluation en question.

Conformément à l'article 6.3 de la PIEA, un rapport sur l'infraction, y compris tout incident lié à l'utilisation non autorisée ou non éthique de l'intelligence artificielle, est conservé dans le dossier de l'étudiant pendant toute la durée de ses études au CCSL. Si l'étudiant a déjà été accusé de tricherie ou de plagiat, tout autre incident de malhonnêteté académique pourrait entraîner des conséquences académiques plus graves, pouvant aller jusqu'à l'expulsion de l'établissement.

Utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et intégrité académique

Conformément à l'article 6.1 de la PIEA, l'utilisation non autorisée ou contraire à l'éthique de l'intelligence artificielle constitue une forme de plagiat. Les paragraphes qui suivent précisent ce qui est autorisé dans ce cours. La version complète de cette politique, avec des exemples et des réponses aux questions les plus fréquentes, est disponible en anglais à l'adresse markparadispolitics.com/resources-ai-policy.html. Si la consigne d'un travail précise une règle plus stricte ou plus permissive, c'est la consigne du travail qui s'applique.

En bref. Vous pouvez utiliser l'IA générative pour vous aider à comprendre. Vous ne pouvez pas l'utiliser pour produire le travail que j'évalue. Chaque fois que vous l'utilisez pour quelque chose qui touche à une

évaluation, déclarez-le. Si vous ne savez pas si un usage est permis, demandez-le-moi avant de le faire — cette question n’a jamais causé d’ennuis à personne.

Permis, sans déclaration

- Demander à un outil d’IA de vous expliquer un concept, une théorie ou une méthode statistique que vous n’avez pas comprise en classe ou dans les lectures.
- Lui demander de vous interroger, de générer des exercices pratiques ou de vérifier votre compréhension avant un test.
- Utiliser les correcteurs orthographiques et grammaticaux, y compris ceux intégrés à votre logiciel de traitement de texte, ainsi que les outils de traduction pour comprendre une source rédigée dans une autre langue.
- Vous faire aider à corriger une commande ou une syntaxe SPSS que vous avez écrite vous-même.
- Lui demander d’expliquer une rétroaction reçue ou la signification d’un critère de correction.
- Vérifier que des références que vous avez déjà rédigées sont correctement formatées. Attention : ces outils se trompent régulièrement sur les normes de présentation, surtout pour les documents gouvernementaux et les banques de données. Demander à un outil de produire la référence d’un document que vous n’avez pas lu constitue une fabrication et figure dans la liste des usages interdits.

Permis, mais vous devez le déclarer

- Faire un remue-ménages sur un sujet, un angle d’analyse, une question de recherche ou des hypothèses au début du projet.
- Demander une rétroaction sur un brouillon que vous avez rédigé vous-même.
- Réorganiser ou resserrer un texte que vous avez écrit, à condition que les idées, la structure, les données et l’analyse demeurent les vôtres.
- Utiliser l’IA comme point de départ pour repérer de la littérature, à condition de trouver, lire et vérifier vous-même chaque source.

Interdit

- Générer un texte, en tout ou en partie, que vous remettez comme étant le vôtre. Cela inclut le fait de générer un brouillon puis de le réécrire.
- Générer un plan ou une structure argumentative que vous remplissez ensuite.
- Utiliser l’IA pour résumer une lecture au lieu de la lire, puis écrire sur cette lecture comme si vous l’aviez lue.
- Toute utilisation pendant les tests et les évaluations faites en classe, sauf indication contraire écrite de ma part.
- Remettre des références, des citations, des données ou des statistiques générées par l’IA. Ces outils fabriquent des sources parfaitement plausibles mais inexistantes, et une référence fabriquée est traitée comme de la malhonnêteté académique, que vous ayez su ou non qu’elle était fausse. Si vous la citez, vous vous en portez garant.
- Faire produire par un outil l’analyse statistique du projet final, l’interprétation des résultats ou la discussion des hypothèses. Dans un cours de méthodes, vous devez être en mesure d’expliquer et de justifier chaque choix analytique et chaque résultat de votre projet. Si vous ne pouvez pas m’expliquer pourquoi vous avez retenu un test plutôt qu’un autre, la compétence évaluée n’a pas été démontrée, peu importe d’où vient le résultat.

Comment déclarer

La déclaration est une courte mention à la fin du travail, après la liste de références. Elle ne compte pas dans la limite de mots et ne coûte aucun point. Nommez l’outil, dites à quoi vous l’avez utilisé et ce que vous avez fait du résultat. Par exemple :

Déclaration d'utilisation de l'IA : j'ai utilisé ChatGPT pour me faire expliquer la différence entre un test t et une ANOVA pendant la préparation du laboratoire 5. J'ai aussi utilisé Claude pour obtenir des contre-arguments après avoir rédigé mon introduction. Aucun texte généré par l'IA ne figure dans ce travail.

Si vous n'avez utilisé aucun outil d'IA, écrivez « Déclaration d'utilisation de l'IA : aucune », ou omettez la mention : son absence signifie que vous n'en avez pas utilisé. Déclarer un usage interdit ne le rend pas permis, mais vaut toujours mieux que de le dissimuler. Pour les travaux d'équipe, la déclaration couvre l'ensemble du groupe et chaque membre est responsable de ce qui est remis.

Lorsque je soupçonne un manquement

Je n'utilise pas de détecteurs d'IA comme preuve. Ils ne sont pas fiables, ils produisent des faux positifs à un taux qui serait inacceptable dans tout autre contexte d'évaluation, et ils pénalisent particulièrement les personnes qui écrivent dans une langue seconde. Aucun étudiant de ce cours ne sera accusé sur la foi d'un score de détecteur. Ce que j'examine, c'est le travail lui-même : des références qui n'existent pas ou qui ne disent pas ce qu'on leur fait dire, des affirmations sur des lectures qui ne s'y trouvent pas, une analyse statistique que l'étudiant ne peut pas expliquer, une précision qui disparaît exactement là où elle exigerait d'avoir fait le travail. Ma première démarche est toujours une conversation, jamais une accusation. Si je conclus qu'un travail remis n'est pas le vôtre, les articles 6.2 et 6.3 de la PIEA m'obligent à attribuer la note zéro et à signaler l'incident.

Recours des élèves

Conformément à l'article 7.1 de la PIEA, si un étudiant a des inquiétudes concernant les méthodes d'évaluation, les critères, la pondération, les mesures d'adaptation ou les délais qui ne sont pas conformes au plan de cours, il doit en parler à l'enseignant. Si le problème n'est pas résolu, l'étudiant peut contacter le coordonnateur du département auquel appartient le cours. Le département appliquera son processus interne de révision des plans de cours et des critères d'évaluation. Si le problème n'est pas résolu, l'étudiant peut contacter l'AAD, qui s'assurera que la PIEA a été appliquée.

Conformément à l'article 7.2 de la PIEA, l'étudiant qui souhaite demander une révision de sa note pour une évaluation autre qu'une évaluation finale doit contacter son enseignant par MIO dans un délai d'une semaine suivant la réception de la note. Si, après avoir échangé avec l'enseignant, le problème n'est toujours pas résolu, l'étudiant peut contacter le coordonnateur du département, auquel cas la procédure interne de révision des notes du département sera appliquée. Si les préoccupations persistent, l'étudiant peut soumettre un formulaire de recours au bureau du registraire, qui le transmettra à l'AAD afin de s'assurer que les procédures de la PIEA ont été respectées.

Conformément à l'article 7.3 de la PIEA, une révision de note est une procédure formelle qui s'applique uniquement à l'évaluation sommative finale de l'étudiant ou à la note finale d'un cours, y compris les éventuelles erreurs de calcul. Il ne s'agit pas d'un mécanisme permettant de soumettre à nouveau un travail, de rattraper des évaluations manquées ou d'améliorer une note. Cette procédure implique l'étudiant, l'enseignant du cours faisant l'objet de la contestation, le bureau du registraire, le coordonnateur du département et le comité de révision des notes. Avant de déposer une demande officielle, l'étudiant doit d'abord faire part de ses préoccupations à son enseignant par MIO.

Pour déposer une demande de révision de note, l'étudiant remplit un formulaire de recours, fournit un motif valable et le soumet, accompagné des pièces justificatives, au bureau du registraire, dans les délais prescrits indiqués dans le calendrier scolaire. Le bureau du registraire transmet le recours au coordonnateur du département, qui le relaie au comité de révision des notes du département. La note contestée peut rester inchangée ou être revue à la hausse, sauf si une malhonnêteté académique est constatée au cours de la procédure.

Conformément à l'article 7.7 de la PIEA, les étudiants ont le droit de contester une accusation de plagiat ou de tricherie dans un délai d'une semaine après avoir reçu l'accusation. S'ils souhaitent la contester, ils doivent contacter le bureau du registraire pour remplir un formulaire de recours et le soumettre avec les pièces justificatives. L'AAD, en consultation avec l'enseignant et l'étudiant, en détermine la validité. L'enseignant peut inviter le département à participer à la procédure.

Normes d'alphabétisation et de maîtrise du français écrit

Conformément à l'article 4.15 de la PIEA, dans les cours enseignés en français où l'acquisition du français n'est pas un objectif d'apprentissage principal, la maîtrise de la langue peut être prise en compte dans l'évaluation des travaux écrits ou oraux, mais elle ne doit pas constituer plus de 10 % de la note globale du cours. Dans ce cours, 10 % de la note des évaluations comportant une composante écrite importante — le projet final et la réflexion — est attribuée à la qualité du français écrit, ce qui comprend l'orthographe, la grammaire, la syntaxe et la ponctuation. Les travaux dont la qualité du français rend la lecture difficile peuvent être renvoyés sans être notés; s'ils sont soumis de nouveau, des points peuvent être déduits pour la qualité du français et pour le retard.

Code institutionnel de conduit de l'étudiant

<https://www.champlainsaintlambert.ca/wp-content/uploads/2022/12/Institutional-Code-of-Student-Conduct.pdf> (version anglaise)

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

<https://champlainsaintlambert.ca/fr/ipesi/>

Ressources additionnelles

Support académique - tuteurs

Si nécessaire, des tuteurs sont disponibles gratuitement pour de l'aide individuelle ou en groupe. Contactez le centre d'apprentissage (Salle B-300, bibliothèque, dernier étage) pour prendre rendez-vous avec un tuteur. Vous pouvez également prendre rendez-vous au centre de ressources en français langue seconde.

Ressources pour les étudiants

Je mets à la disposition des étudiants une série de guides à l'adresse markparadispolitics.com/resources.html. Ces guides sont rédigés en anglais, mais les normes qu'ils décrivent s'appliquent à la correction de vos travaux dans ce cours. Leur lecture n'est pas obligatoire. En cas de divergence entre un guide et le plan de cours, c'est le plan de cours qui prévaut.

- [Policy on Generative AI](#) — la version complète de la politique sur l'IA reproduite dans ce plan de cours, avec des exemples et des réponses aux questions les plus fréquentes.
- [Citation and Referencing](#) — quand citer, comment paraphraser sans plagier, et des exemples détaillés pour les sources que les étudiants en sciences humaines maîtrisent le moins bien : documents gouvernementaux, rapports, banques de données et sondages.
- [Reading and Evaluating Sources](#) — comment lire un article savant en trois passages, où trouver des sources scientifiques, et comment juger de la qualité du journalisme, des rapports d'organismes et des statistiques publiées.
- [Writing Political Science Papers](#) — de la question de recherche au texte final : construire un argument, structurer un travail et utiliser des données probantes.
- [Méthodes de recherche](#) — mon manuel de méthodes de recherche pour les sciences humaines, avec ses annexes en ligne, ses banques de données et son code.
- [Requesting a Reference Letter](#) — à qui je peux écrire une lettre de recommandation, le délai dont j'ai besoin et ce qu'il faut m'envoyer. À lire avant de me la demander, pas après.